



Certificats d'économies d'énergie

Programme n° PRO-INFO-17

Génération Energie

1. Secteur d'application

Information favorisant les économies d'énergie

2. Dénomination

Programme Génération Energie porté par la SA ENI GAS & POWER France qui vise à sensibiliser le public scolaire (collège et lycées) aux enjeux liés aux économies d'énergie et aux différents leviers du quotidien pour les mettre en œuvre.

Le programme s'articule autour de 3 axes :

- une intervention de 2 heures en classe pour présenter les fondamentaux de l'énergie, sensibiliser aux économies d'énergie et détailler les actions possibles au quotidien
- une plateforme digitale encourageant de manière ludique les élèves à mettre en pratique les éco-gestes sous forme de défis progressifs, à tester ses connaissances sous forme de quizz et à comparer son score avec celui des autres élèves de la classe.
- une chaîne YouTube créée pour accueillir des vidéos réalisées par les collégiens et lycéens participant au programme sur les économies d'énergie dans le cadre de jeu concours.

L'objectif du programme est de sensibiliser 10 000 classes de collégiens et de lycéens.

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excède pas 2 TWh cumac sur la période 2018-juin 2022.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La contribution au programme ouvre droit à la délivrance de certificats d'économies d'énergie pour les versements effectués à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté et jusqu'au 30 juin 2022, dans les conditions prévues par l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur, et conformément à la convention signée entre l'Etat, l'Ademe, ENI GAS & POWER France et les autres parties concernées.

4. Montant de certificats en kWh cumac

Volume de certificats		Contribution (en €)		Facteur de proportionnalité (en € HT / kWh cumac)
V	=	C	/	0,005